



Vidéos des éditions passées : <https://www.youtube.com/channel/UCyJiq6mS1zi3-uvp6P6D0fA>

Chers Amis Artistes,

Voici le « *dossier de candidature et de participation* » pour la **11^{ème} édition à Paris du Salon International des Artistes Animaliers Contemporains | ANIMAL ART PARIS 2022**, qui ouvrira ses portes au public **du vendredi 18 au dimanche 20 novembre 2022** dans les salons de réception des Tribunes de l'Hippodrome d'Auteuil (Paris 16^{ème}), avec une soirée VIP Avant-Première « Collector's Preview » mercredi 16, et le Vernissage jeudi 17 novembre.

Pour vous Artistes / Artisans d'art animalier, **ANIMAL ART PARIS** est incontestablement LE SALON pour **présenter et vendre vous-mêmes vos œuvres à un public de plus 4.000 amateurs et collectionneurs qualifiés** qui viennent dans le but de découvrir les nouveaux talents sélectionnés par le Comité et les dernières créations de leurs Artistes préférés. C'est aussi **un tremplin pour se faire connaître, se constituer une clientèle en direct et rencontrer de nombreux professionnels** (journalistes, galeristes, décorateurs, directeurs artistiques dans l'industrie du luxe ...).

- L'exposition est organisée dans un lieu idéal pour un accès à pied ou en voiture depuis Paris ou la province et l'étranger (limite du périphérique), au 1^{er} étage de la **tribune publique de l'hippodrome d'Auteuil** ;
- L'exposition est sur **un seul niveau**, avec 3 salles en enfilade (voir plan) ;
- Les exposants qui ont participé au Salon en 2021 bénéficient d'une priorité pour s'inscrire.

Depuis sa création en 2011, le Salon avec ses éditions française et belge s'est imposé comme **la plus importante exposition-vente de prestige d'art animalier contemporain en Europe**.

Il est **LE RENDEZ-VOUS incontournable des amateurs et collectionneurs** et des **meilleurs Artistes animaliers du moment**.

Entre Paris (depuis 2011) et Bruxelles (depuis 2015), le Salon a su fidéliser un **public de plus 7.000 amateurs et collectionneurs français et étrangers de haut niveau** qui viennent pour **acheter en direct auprès des Artistes**.

ANIMAL ART PARIS accueille les Artistes cynégétiques et les peintres et sculpteurs spécialistes de la faune sauvage d'Europe et d'Afrique.

Le succès du Salon en France nous a amené à lancer en mars 2015 une **édition en Belgique**, dans les très beaux salons de réception du prestigieux **Cercle Royal Gaulois, Artistique et Littéraire, en plein centre de Bruxelles**. Avec plus de 1.500 visiteurs par an, l'édition en Belgique est un vrai succès. La 7^{ème} édition vient d'avoir lieu fin avril. Le Salon a remporté un vif succès. De nombreuses ventes ont été réalisées par presque tous les exposants.

A Paris, le Salon est organisé en partenariat, notamment, avec **FRANCE GALOP**, et de nombreux Sponsors.

Je tiens à souligner l'importance des sponsors et Partenaires, dont l'aide a pu représenter jusqu'à près d'un tiers du budget du Salon, ceci permettant d'alléger d'autant la contribution des Artistes au financement de l'événement et aussi de bénéficier d'un apport significatif de visiteurs qualifiés.

Le succès du Salon en 2021, avec plus de 4.000 visiteurs, malgré le contexte d'une situation sanitaire encore précaire, nous permet d'espérer réunir 4.500 visiteurs en 2022 (dont 500 invités à l'AVANT PREMIÈRE et 1000 invités au VERNISSAGE).

Nous devons le succès du Salon à une sélection rigoureuse des Artistes, à la mobilisation de nombreux réseaux et à l'implication de nos partenaires institutionnels, médias et entreprises sponsors/mécènes qui nous accompagnent fidèlement pour cette manifestation et qui ont attiré leurs clients, membres et adhérents, relations de tous types, à notre programme de relations presse et publiques, et enfin à notre communication et au marketing de l'événement.

Plusieurs milliers d'invitations sont distribuées auprès d'un public ciblé :

- **par Sofrexp**, à partir d'un fichier de plus de plus de 15.000 adresses (les visiteurs de nos salons et des expositions que nous avons organisés en France et en Belgique depuis 2011),
- **par les Artistes** eux-mêmes,
- et **par l'ensemble des partenaires du Salon**.

L'événement est largement médiatisé et référencé sur Internet (Google et autres) grâce au site Internet du salon et à notre page Facebook, et à l'animation des réseaux sociaux (Facebook, Google, Twitter...).

Nous attirons au Salon de nombreux visiteurs, français et étrangers, collectionneurs et amateurs, des galeristes, des journalistes et critiques d'art, directeurs de créations de sociétés dans l'industrie du luxe, des architectes, décorateurs... et assurons ainsi largement la promotion des Artistes et de leurs œuvres.

Il en résulte de très nombreuses ventes et commandes, et des retombées multiples : articles dans la presse, propositions d'expositions, collaborations avec de prestigieuses enseignes du secteur du luxe (Hermès, Gien ...).

PLANNING DU SALON

– **MERCREDI 16 NOVEMBRE**

- 9h00 – 17h00 dernier délai : **ACCROCHAGE**
- 19h00 – 22h00 : **Soirée AVANT-PREMIÈRE** : la « soirée AVANT-PREMIÈRE » est réservée aux **invités/clients/ relations VIP**, les VÔTRES, et ceux de nos Partenaires, soit environ 500 visiteurs très qualifiés.
Les invités seront accueillis avec une flûte de l'excellent vin effervescent de la région de la Vallée de la Loire « Veuve de Vize » du Domaine Dumortier. Des petits fours salés seront servis au plateau dans les allées du Salon (**ces prestations sont comprises dans le forfait de participation**).

– **JEUDI 17 NOVEMBRE**

- **10h00 – 12h30** : le **Jury du salon** visitera les stands des Artistes, votre présence est donc hautement recommandée, mais pas obligatoire.
Le Jury délibèrera au cours d'un déjeuner qui suivra cette visite. Le Jury est composé de professionnels du monde des Arts (journalistes, experts, galeristes...) et d'amateurs et collectionneurs d'art animalier.
- **15h00 – 16h00** : la **cérémonie de remise des Médailles** aura lieu avant le Vernissage.

Le Salon a toujours été présidé par de brillantes personnalités : le **Président Valéry GISCARD d'ESTAING** la première année en 2011, puis M. **Jean d'INDY**, vice-président de France Galop, en 2012, M. **Henri de CASTRIES**, PDG du Groupe AXA, en 2013, M. **Olivier DASSAULT**, Député de l'Oise, Président du GMDI (Groupe Marcel Dassault Industries) et Artiste photographe, en 2014, l'écrivain, journaliste et historien **Gonzague SAINT BRIS** en 2015, M. **Jean d'HAUSSONVILLE**, Directeur général du Domaine national de Chambord en 2016, M. **Bruno JULIEN-LAFERRIERE**, président de la Banque Transatlantique en 2017, et le baron **Jérôme REILLE** (Président des Amis du Musée-Château de Gien) en 2018, M. **Alexandre MILLON**, célèbre commissaire-priseur, en 2019 et M. **Alexis GRUSS** en 2021.

- **17h00 – 22h00** : **VERNISSAGE de l'exposition**.
Comme à la Soirée AVANT PREMIERE, les invités seront accueillis avec une flûte de Veuve de Vize et nous leur servirons des petits fours salés au plateau dans les allées du Salon.

– **VENDREDI 18, SAMEDI 19 et DIMANCHE 20 NOVEMBRE**

Le Salon sera ouvert au public, sur invitation (entrée gratuite / inscription obligatoire) :

- Vendredi 18 novembre de 11h00 à 21h00 (**nocturne**)
- Samedi 19 novembre de 10h00 à 19h00
- Dimanche 20 novembre de 10h00 à 19h00 (dernière entrée à 18h00).

CANDIDATURES DES ARTISTES

Les candidats peuvent s'inscrire et poser leur candidature en réservant un stand en fonction des emplacements disponibles : voir la liste avec les prix et le plan ci-après.

Les inscriptions sont dans l'ordre d'arrivée pour tous.

Rappelons qu'il y a 2 étapes pour participer :

1. Retourner dans les délais impartis, complétés et signés, le « Dossier de Candidature et de Participation » accompagné de vos chèques de réservation,
2. Être admis(e) par le Comité de Sélection du Salon. Le Comité de sélection a pour mission de garantir le meilleur niveau esthétique et technique du Salon.

Un conseil : n'attendez pas ! Les réservations se font très vite et les candidatures et l'attribution des espaces disponibles sont traitées dans l'ordre d'arrivée.

Vous trouverez ci-après :

- le plan et les tarifs du Salon pour choisir votre emplacement (sous réserve de l'acceptation de votre dossier et de la disponibilité de l'emplacement).
Contactez-nous pour vérifier la disponibilité de l'emplacement qui vous intéresse et pour étudier la meilleure solution compte tenu de votre activité (peintre ou sculpteur), ainsi que du nombre et des dimensions de vos œuvres.
- le « Dossier de Candidature et de Participation », à nous retourner rapidement après l'avoir complété, avec votre règlement qui ne sera encaissé que si votre candidature est retenue par le Comité de sélection ;
- le « Règlement du salon - Conditions Générales de Candidature et de Participation » à retourner en même temps que le dossier de candidature, paraphé et signé.

Nous espérons que ce dossier répondra à toutes vos questions et vous aidera à préparer votre participation au Salon dans les meilleures conditions.

Nous mettons tout en œuvre pour que cet événement soit, comme d'habitude, une grande réussite.

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements.

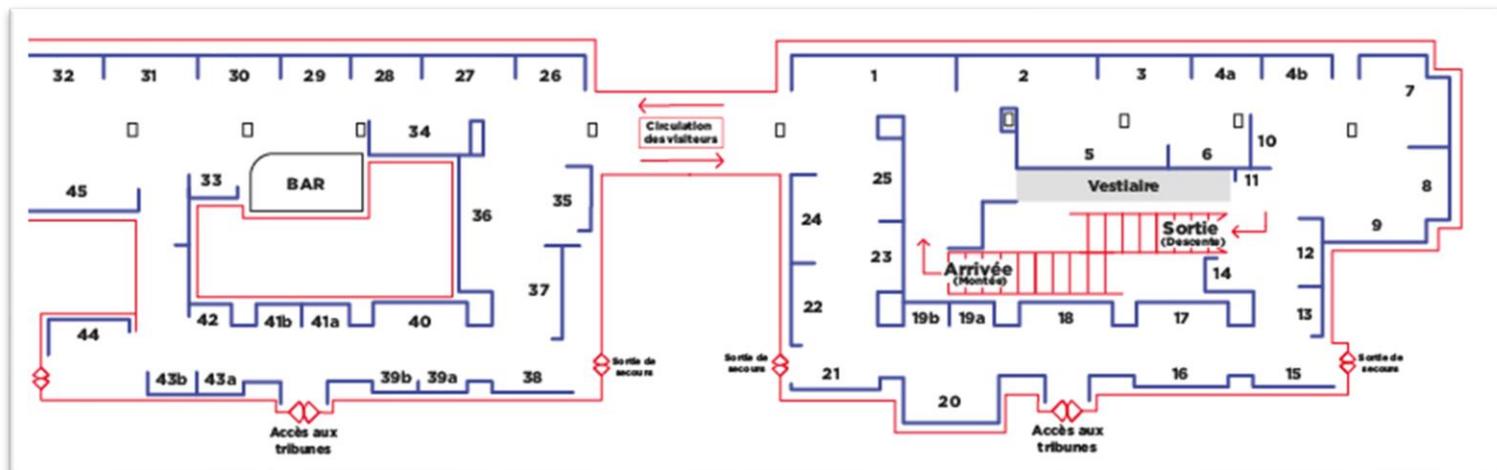
Votre dévoué,

Jean-Christophe Barbou des Places

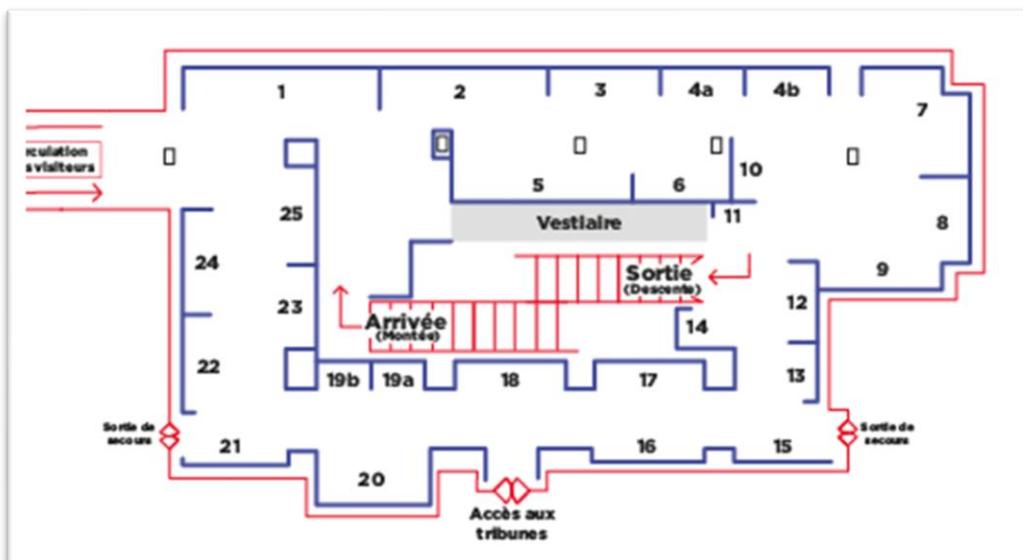
Téléphone : +33 (0) 6 64 38 10 62

Email : contact@sofrefexpo.com

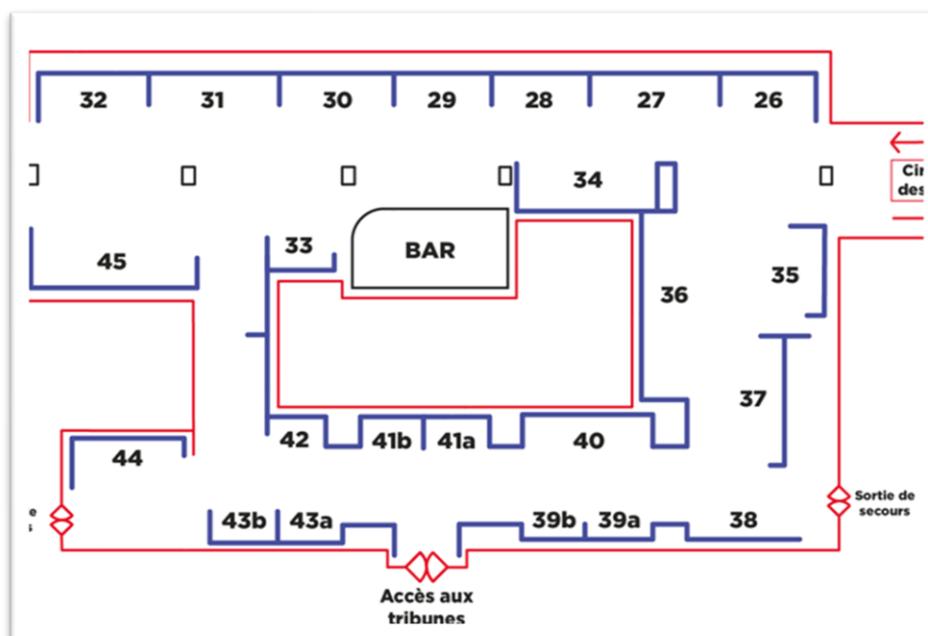
PLAN DU SALON (1 seul niveau)



Salle 1



Salle 2



LISTE DES STANDS ET PRIX DE PARTICIPATION

NOM DE L'ARTISTE	N° DU STAND		DIMENSIONS (en mètres)	LIN (M)	PRIX HT 2022	TVA 20%	PRIX TTC
ANDLAU HOMBOURG (d') Caroline	1	●	1,50 + 7 + 1,50	10	4 000,00	800,00	4 800,00
SAUVEBOEUF (DE) Anne	2	●	1,50 + 6 + 1	8,5	3 400,00	680,00	4 080,00
MELLIER Francine	3	●	1 + 4 + 1	6	2 400,00	480,00	2 880,00
WOLFF Pascal	4-A	●	1 + 3 + 1	5	2 000,00	400,00	2 400,00
FUSTEC Yann	4-B	●	1 + 3 + 1	5	2 000,00	400,00	2 400,00
JOUANNETEAU Olivier	5	●	2,50 + 6,50 + 1	10	4 000,00	800,00	4 800,00
CREUZE / BOISJAN (DE) Aude	6	●	1 + 3 + 1	5	2 000,00	400,00	2 400,00
BOUCARD Tania	7	●	1 + 3,25 + 1 + 1 + 3 + 1,50	10,75	4 300,00	860,00	5 160,00
	8		1,50 + 3 + 1	5,5	2 200,00	440,00	2 640,00
KANENGIESER Claudine	9	●	1 + 4,5 + 1	6,5	2 600,00	520,00	3 120,00
AURIAC Carole	10	●	2,30 + 1	3,3	1 320,00	264,00	1 584,00
LEYMARIE valérie	12	●	1 + 3 + 1	5	2 000,00	400,00	2 400,00
SCAGLIA Jean-Luc	13	●	1 + 2 + 0,5	3,5	1 400,00	280,00	1 680,00
YVELIN Alain	14	●	2 + 1,50 + 0,5 - Ht 2m	4	1 280,00	256,00	1 536,00
TODD Nathalie	15	●	3,50 + 0,5	4	1 600,00	320,00	1 920,00
	16		0,50 + 4 + 0,50	5	1 650,00	330,00	1 980,00
PRUD'HON	17	●	1 + 4 + 1	6	2 400,00	480,00	2 880,00
LOUCHET Christine	18	●	1 + 4 + 1	6	2 400,00	480,00	2 880,00
GARCIN Fabien	19-A	●	1 + 1,925 + 1	4	1 280,00	256,00	1 536,00
BOURDEAU Sylvie	19-B	●	1 + 1,925 + 1	4	1 280,00	256,00	1 536,00
BODIN	20	●	2 + 4 + 2 - Ht 2m	8	2 560,00	512,00	3 072,00
BREGUET Marguerite	21	●	0,50 + 3,75 + 0,25	4,5	1 800,00	360,00	2 160,00
BEGHI Gabriel	22	●	0,50 + 3,50 + 1	5	2 000,00	400,00	2 400,00
TEXIER-HORSCHITZ Marie-Hélène	23	●	1 + 3 + 1	5	2 000,00	400,00	2 400,00
LY Igor	24	●	1 + 4 + 1	6	2 400,00	480,00	2 880,00
CATOIRE Pascale	25	●	1 + 3,50 + 1	5,5	2 200,00	440,00	2 640,00
FLOWER Jeannine	26	●	1,50 + 3 + 1	5,5	2 200,00	440,00	2 640,00
CHARRIERE Gilles	27	●	1 + 4 + 1	6	2 400,00	480,00	2 880,00
GUEBET-CLERC Carole	28	●	1 + 3 + 1	5	2 000,00	400,00	2 400,00
CRETU Claire	29	●	1 + 3 + 1	5	2 000,00	400,00	2 400,00
COCORDANO Pauline	30	●	1 + 3 + 1	5	2 000,00	400,00	2 400,00
BELMAS Joachim	31	●	1 + 4 + 1	6	2 400,00	480,00	2 880,00
DUSSAUX Anne	32	●	1 + 3,50 + 1,50	6	2 400,00	480,00	2 880,00
BOUTIQUE	33	●	1 + 2 + 0,5	3,5			
GERAULT Sophie	34	●	1,50 + 4,25 + 1,50	7,25	2 900,00	580,00	3 480,00
GILLÈS DE PÉLICHY Savina	35	●	1 + 3 + 0,50	4,5	1 800,00	360,00	2 160,00
CEDAT Marie-Joëlle	36	●	1 + 5,75 + 1,40	8,15	3 260,00	652,00	3 912,00
GILLÈS DE PÉLICHY Savina	37	●	0,70 + 4 + 0,5	5,2	2 080,00	416,00	2 496,00
TIRLI DEGL'INNOCENTI Antonia	38	●	3,50 + 0,50	4	1 600,00	320,00	1 920,00
DE VILMORIN Arthur	39-A	●	0,50 + 2 + 0,50	3	960,00	192,00	1 152,00
MAUBERT Jean-François	39-B	●	0,50 + 2 + 0,50	3	960,00	192,00	1 152,00
	40		1 + 4 + 1	6	2 400,00	480,00	2 880,00
DELORME Jean-Jacques	41-A	●	1 + 2 + 1	4	1 280,00	256,00	1 536,00
THÔT David	41-B	●	1 + 2 + 1	4	1 280,00	256,00	1 536,00
BRUN Laurent	42	●	1 + 1,75 + 0,50	3,25	1 300,00	260,00	1 560,00
JULI SCULPTEUR	43-A	●	1 + 2 + 0,50	3,5	1 120,00	224,00	1 344,00
MAGNIER Laurence	43-B	●	1 + 2 + 1	4	1 280,00	256,00	1 536,00
FRIGIÈRE Bernard	44	●	0,50 + 3,50 + 1,50	5,5	2 200,00	440,00	2 640,00
FREMINET Arnaud	45	●	1 + 5 + 2	8	3 200,00	640,00	3 840,00

Le forfait de participation donne droit à :

- Un **espace d'exposition** délimité par des cloisons en bois recouvertes de tissu en coton gratté (en principe couleur noir), hauteur 2,50m, éclairage électrique (spots basse tension, 1 spot chaque en haut de chaque mètre de cloison) y compris les frais de dossier (350 € HT), l'accueil, la sécurité et le gardiennage. Nous ne fournissons pas de chaises. Pour les sculptures, vous pouvez apporter des vitrines, socles ou sellettes.



- Une **page dans le Catalogue Officiel du Salon et sur le Site Internet du Salon**, pour vous présenter (biographie, coordonnées, site Internet, liste et dates de vos expositions, distinctions obtenues, etc.) ainsi qu'une sélection de mes œuvres (12 photos maximum).
- **Des invitations pour 2 personnes à la soirée AVANT-PREMIÈRE**, les frais de cocktail sont compris.
- **Des invitations pour 2 personnes à la soirée de VERNISSAGE**, les frais de cocktail sont compris.

OPTIONS / PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Vous pouvez commander des prestations supplémentaires en sus de votre forfait ci-dessus :

- Tables (60 x 120 x 72 cm) + nappe en coton gratté M1 (couleur noire, seule couleur autorisée pour napper les tables sur les stands), pour installer sur votre stand, au prix de **50,00€ HT** (60,00€ TTC / TVA 20%) par table. Les nappes descendent jusqu'au sol, ce qui permet de ranger des affaires pendant le Salon.
- Arrivée individuelle d'électricité sur le stand (puissance 1,5 kW) : 75,00€ HT (90,00€ TTC / TVA 20%)

- **"Kit cocktail"** (1 seau à Champagne et glaçons + 4 flutes + 1 bouteille de « champanisé »), au prix de **15,00€ HT** (18,00€ TTC / TVA 20%)
- Bouteille supplémentaire : **10,00€ HT** (12,00€ TTC / TVA 20%)

Les commandes des prestations en option doivent être passées au moment de votre inscription. Une MAJORATION DE 10% sera appliquée pour toute commande passée après avoir retourné votre dossier.

VENTE DES OEUVRES

Les artistes ne sont pas autorisés à vendre des reproductions, sauf pour les peintures et les gravures s'il s'agit de tirages d'art en séries limitées, numérotés et signés.

Il n'y a pas de commission sur les ventes.

SERVICE D'ENCAISSEMENT DES VENTES PAR CARTE BANCAIRE

Nous vous proposons un service d'encaissement de vos ventes par carte bancaire via un TPE (terminal de paiement) loué par SOFREXPO, disponible sur simple demande pendant le Salon auprès de l'Organisateur. Cette solution facilite les ventes et les sécurise (pas d'impayé) et vous évite de louer (environ 100 € HT) ou acheter (500 / 600 € HT) un TPE sans fil (liaison GPRS).

Les montants sont versés sur un compte bancaire spécialement ouvert par SOFREXPO à la Société Générale, et sont reversés à la fin du Salon.

Un forfait est facturé pour chaque transaction (5€ HT), auquel s'ajoute une commission de 1% (HT) du montant total encaissé.

Ceux qui sont intéressés doivent retourner le formulaire joint au dossier avec leur RIB. Les modalités y sont précisées.

ASSURANCE

L'Organisateur du Salon est assuré pour sa responsabilité civile. En revanche il n'est en aucun cas responsable des pertes, vols, incendie, bris ou détérioration des œuvres exposées pendant toute la durée du Salon, y compris le montage et le démontage. Nous vous recommandons de vous assurer pour ces risques. Si vous souscrivez une assurance pour vos œuvres, il est très important de déclarer avec exactitude à votre assureur leur valeur, avant le salon.

Vous devez avoir souscrit une assurance responsabilité civile PROFESSIONNELLE en tant qu'Exposant.

ANIMAL ART PARIS 2022

DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'INSCRIPTION

A RETOURNER PAR COURRIER,
accompagné de vos chèques de réservation à l'ordre de SOFREXPO,
à l'adresse :

SOFREXPO
25 rue Balard | 75015 Paris

- NOM : _____
- PRENOM : _____
- PSEUDONYME : _____
- DATE et LIEU DE NAISSANCE : __/__/____ A _____
- ADRESSE : _____
- CODE POSTAL & VILLE : _____ - _____
- N° SIRET : _____
- N° INSCRIPTION A LA MAISON DES ARTISTES (FRANCE) : _____
- TEL FIXE : _____ TEL PORTABLE : _____
- TEL FIXE : _____ TEL PORTABLE : _____
- EMAIL : _____ @ _____
- SITE INTERNET : _____
- FACEBOOK : _____
- INSTAGRAM : _____
- CATEGORIE : PEINTURE SCULPTURE Autre médium : _____
- NOM D'ARTISTE QUI DOIT ETRE UTILISÉ POUR VOTRE PRÉSENTATION (ENSEIGNE DE VOTRE STAND, CATALOGUE, SITE INTERNET, ETC.) :
 NOM PSEUDONYME

Je souhaite participer à ANIMAL ART PARIS 2022, organisé par SOFREXPO, et je réserve un espace pour exposer et vendre mes œuvres pendant cet événement.

J'ai bien compris que mon inscription est définitive et irrévocable si le Comité de sélection retient ma candidature.

Pour vous permettre d'examiner mon dossier, et pour servir à illustrer ma galerie sur le site Internet du Salon, je vous communique via les services Internet de transfert de fichiers gratuits : www.grofichiers.com www.fromsmash.com ou www.wetransfer.com :

- **ma biographie** (SOUS FORMAT WORD) :
 - une version courte pour le catalogue (750 caractères maximum)
 - et, éventuellement, une version sans limite de taille pour le site Internet, avec mes expositions, distinctions et diverses collaborations artistiques, etc.
- 1 **photo portrait** pour le catalogue et le site Internet (haute définition),
- **Jusqu'à 12 photos (maximum) de mes œuvres pour le Site Internet.**
=> Il faut nous indiquer 1 à 3 photos pour le catalogue parmi cette série de photos.

=> Les photos doivent être sous format jpeg, haute définition/résolution 300dpi, qualité professionnelle, sur fond neutre (de préférence gris clair).

Le nom du fichier de chaque photo devra comporter, dans l'ordre :

- Votre nom de famille (ou pseudo) séparés par un tiret. Ex : jean-pierre-dubois
- Le titre de l'œuvre

Ces informations sont TRES IMPORTANTES pour le référencement sur Internet.

NOTA : la qualité de vos photos est très importante car elles serviront au Comité de sélection pour décider de votre admission et seront mises en ligne sur le site du Salon si vous êtes sélectionné.

Vous pouvez nous adresser des photos d'œuvres qui sont déjà vendues.

Je réserve le stand numéro : __ __ . Dimensions : _____

Le prix du stand que je souhaite réserver est de : _____ euros HTVA
(se reporter au tableau page 6)

+ __ __ table(s) nue au prix de 30,00 € HT par table _____ euros HTVA
(sous réserve de rapporter le tissu de l'année dernière en parfait état)

+ __ __ table(s) garnie au prix de 50,00 € HT par table _____ euros HTVA
(recouverte de tissu en coton gratté)

+ __ __ alimentation électrique au prix de 75,00 € HT _____ euros HTVA

+ __ __ **kit(s) cocktail** au prix de 15,00 € HT _____ euros HTVA

=> **A livrer sur mon stand pour** **L'AVANT PREMIERE** **LE VERNISSAGE** **LA NOCTURNE**

+ __ __ bouteille(s) de champanisé à 10,00 € HT / BTLE _____ euros HTVA

Et SI VOUS ETES CERTAIN/E DE LES UTILISER (sinon préservons la planète) :

+ __ __ cartons d'invitation pour l'Avant-Première (20 max) GRATUIT

+ __ __ cartons d'invitation pour le Vernissage (50 max) GRATUIT

+ __ __ cartons d'invitation pour le Salon (100 max) GRATUIT

TOTAL HORS TVA _____ euros

REMISE (UNIQUEMENT POUR UNE INSCRIPTION AVANT LE 18/06/2022)

- 5% si inscription à ANIMAL ART PARIS 2022 uniquement,

- 10% si vous avez participé à ANIMAL ART BRUXELLES en avril 2022 _____ euros

MONTANT APRES REMISE HORS TVA _____ euros

+ TVA (20%) _____ euros

A REGLER : TOTAL TTC _____ euros

⇒ Votre dossier de candidature et de participation doit être retourné accompagné de **2 chèques de réservation à l'ordre de SOFREXPO** :

- 1 premier chèque d'un montant de 50% du prix TTC de votre participation calculée ci-dessus, qui sera encaissé A PARTIR DU 19 SEPTEMBRE 2022 ;
- 1 second chèque de 50% du prix TTC de votre participation pour le solde, qui sera encaissé A PARTIR DU 17 OCTOBRE 2022.

⇒ **Si votre candidature n'est pas retenue, nous vous retournerons vos chèques qui ne seront pas encaissés.**

Pour les Artistes qui ne peuvent pas faire de chèque, le règlement peut se faire par virement. Les coordonnées bancaires pour les virements sont les suivantes :

- SOCIETE FRANCAISE D'EXPOSITION – 25, rue Balard, 75015 Paris
- Banque : SOCIETE GENERALE - 52 avenue de la Motte Picquet, 75015 Paris
- Domiciliation : SG PARIS MOTTE PICQUET (03498)
- RIB :
BANQUE GUICHET N° DE COMPTE CLE RIB
30003 03498 00020963036 22
- Identification Internationale (IBAN) : FR76 3000 3034 9800 0209 6303 622
- Identification Internationale de la Banque (BIC) : SOGEFRPP

Je soussigné(e) avoir pris connaissance et accepter sans réserve les dispositions ci-dessus et le règlement ci-après du salon ANIMAL ART PARIS, organisé par la société SOFREXPO - 25, rue Balard, 75015 Paris (France) - SARL au capital de 2.000 € | RCS Paris B 03 02 01

Nom & Prénom _____

A _____, le ____ / ____ / _____

Signature et votre cachet précédés de la mention «lu et approuvé».

SERVICE D'ENCAISSEMENT DES VENTES PAR CARTE BANCAIRE

OUI je souhaite bénéficier d'un service d'encaissement par carte bancaire (CB) de mes ventes pendant le Salon ANIMAL ART PARIS, mis en place par SOFREXPO, organisateur du Salon.

Pendant le Salon je pourrai faire encaisser mes ventes aux acheteurs qui souhaitent payer par carte bancaire, par SOFREXPO, au moyen d'un Terminal de Paiement qui sera en place à la boutique du Salon, sur un compte bancaire ouvert spécialement pour les ventes des Exposants auprès de la Société Générale au nom de SOFREXPO.

Un bordereau me sera remis pour chaque règlement, afin de garder la trace de la transaction, avec le nom de l'acheteur, ses coordonnées, la description de l'œuvre achetée et son prix.

Après le Salon je recevrai de SOFREXPO une facture des frais de gestion pour ce service que je m'engage à régler dès réception, et qui sont constitués des éléments suivants :

- **frais fixes de 5,00€ HT** (+ TVA 20%) par transaction (frais de gestion)

+

- une **commission de 1% HT** (+ TVA 20%) du montant des transactions (commission bancaire)

Après l'encaissement des frais de gestion du service, SOFREXPO me reversera le montant de mes ventes :

par chèque à l'ordre de

par virement (prière de fournir un RIB avec votre IBAN)

Nom & Prénom _____

A _____, le ___ / ___ / _____

Signature et votre cachet précédés de la mention «lu et approuvé».

RÈGLEMENT DU SALON ANIMAL ART PARIS 2022

Conditions Générales de Candidature et de Participation

**A retourner paraphé et signé
avec votre dossier de demande d'inscription, à :
SOFREXPO
25 rue Balard, F-75015 Paris**

Toute candidature et la participation au Salon implique l'acceptation sans réserve les dispositions suivantes, ainsi que toutes les dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances et adoptées par l'Organisateur du Salon dans l'intérêt de la manifestation.

► **Dates et Lieu** Le Salon sera ouvert au public du DIMANCHE 18 AU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2022, dans les salons des tribunes de l'hippodrome d'Auteuil (Paris 16). Les Exposants s'installeront le MERCREDI 16 NOVEMBRE avant 17H. Une soirée AVANT-PREMIERE aura lieu le MERCREDI 16 NOVEMBRE. Le VERNISSAGE de l'exposition aura lieu le JEUDI 17 NOVEMBRE.

► **Admission** Les dossiers de candidature et de participation doivent être adressés à : SOFREXPO, 25 rue Balard, 75015 Paris. Seuls sont pris en considération les dossiers complets accompagnés des chèques de réservation correspondant aux frais de participation au Salon. Le Comité de sélection du Salon statue sur les demandes après examen des dossiers et se réserve le droit de refuser l'admission. Les admissions sont notifiées par l'Organisateur. En cas de refus, la décision n'a pas à être motivée et elle est sans appel, elle est notifiée par l'Organisateur au demandeur et les chèques des frais de participation lui sont retournés sans être encaissés. Les demandeurs dont la candidature est refusée ne peuvent prétendre à une indemnité quelconque, et notamment ne peuvent en aucun cas se prévaloir du fait que leur candidature a été sollicitée par l'Organisateur. ►

Attribution des stands Le plan du Salon est établi par l'Organisateur qui attribue les emplacements par ordre d'arrivée des dossiers de candidature et de participation, selon les vœux exprimés par les Exposants et en fonction des contraintes techniques du lieu de l'exposition. Les emplacements sont attribués de manière définitive dès la réception du dossier de candidature et de participation si le Comité de Sélection du Salon retient la candidature de l'Exposant. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le plan d'implantation pour des raisons techniques et

peut proposer un autre emplacement aux Exposants, si nécessaire. Les Exposants concernés pourront se désister si le nouvel emplacement ne leur convient pas et seront remboursés de leurs frais de participation s'ils ne souhaitent pas occuper le nouvel emplacement proposé. Mais dans ce cas, un montant forfaitaire HT de 20% calculé sur le montant de leur participation sera déduit du montant remboursé, afin de couvrir les frais de gestion de l'Organisateur. ►

Paiement intégral des frais de participation avant l'exposition Les frais de participation doivent être intégralement réglés avant le début de la manifestation. Si ce n'est pas le cas, l'Exposant qui n'aura pas réglé intégralement sa participation avant l'exposition pourra se voir refuser le droit de participer au Salon et l'Organisateur disposera alors librement de l'emplacement. L'Organisateur conservera l'intégralité du ou des acomptes déjà versé/s même en cas de relocation de l'emplacement et l'Artiste restera redevable du solde de sa participation. ►

Occupation de l'espace réservé Les emplacements attribués devront être occupés avant la date limite d'installation. A défaut ils seront considérés comme disponibles et pourront recevoir une nouvelle affectation, sans que les Exposants défaillants puissent prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque, même si l'espace vacant est attribué à un autre Exposant. Sauf dérogation exceptionnelle (maladie, événement familial grave...) les Exposants doivent être personnellement présents pendant toute la durée de l'exposition pour l'accueil du public, la vente des œuvres et la surveillance des espaces attribués et des œuvres exposées pendant les horaires d'ouverture du Salon (y compris montage, livraison et démontage). La présence pendant le Salon aux côtés des Exposants d'un agent,

galeriste, ou tout intermédiaire percevant des commissions sur les ventes des œuvres des Exposants est expressément interdite. Il est expressément interdit de céder, de partager, sous-louer, échanger, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie de l'emplacement attribué par l'Organisateur. Les Exposants ne peuvent, sous quelque forme que ce soit, présenter des produits ou services ou faire de la publicité pour des tiers : Artistes, sociétés ou organisations, associations, sauf accord exprès de l'Organisateur. En contrevenant à ces dispositions, les Exposants pourront être exclus immédiatement par l'Organisateur, sans qu'ils puissent prétendre à aucun remboursement de leur participation. La décoration générale incombe à l'Organisateur. L'installation et la décoration des stands sont effectués par les Exposants sous leur responsabilité, sous le contrôle de l'Organisateur. Elles doivent, en tout état de cause, s'accorder avec la décoration générale de l'exposition et respecter les normes de sécurité **notamment les nappes des tables.** L'Organisateur se réserve le droit de faire supprimer ou modifier les décorations ou installations individuelles des stands qui nuiraient à l'aspect général de la manifestation, ou gêneraient les Exposants voisins ou les visiteurs. Toute publicité lumineuse ou sonore ainsi que toute attraction, spectacle ou animation, doivent être soumis à l'agrément de l'Organisateur, qui pourra d'ailleurs revenir sur l'autorisation accordée, en cas de gêne apportée aux Exposants voisins, à la circulation ou à la tenue de l'exposition. Les Exposants ne doivent pas obstruer les allées ni empiéter sur elles et en aucun cas gêner leurs voisins. Dans le cas contraire, l'Organisateur se donne le droit de tout retirer. La tenue des stands doit être impeccable. Les emballages en vrac, les objets ne servant pas à la présentation du stand, le vestiaire des Exposants doivent être mis à l'abri des regards des visiteurs. L'Organisateur se réserve le droit exclusif de l'affichage à l'intérieur de la manifestation. **Il est interdit de modifier l'installation électrique fournie par le Salon, de brancher quelque matériel électrique (sauf ordinateur, recharge de téléphone portable ou terminal de paiement électronique) ou appareil électroménager. Il est interdit d'introduire toute nourriture et boissons alcoolisées pendant l'exposition, et notamment pendant les soirées AVANT PREMIÈRE et de VERNISSAGE. C'est un motif d'exclusion immédiate, sans indemnité ni remboursement des frais de participation.** ► **Cœuvres exposées** Le Salon est réservé aux artistes peintres, sculpteurs et photographes et seules les œuvres originales (sculptures, dessin, aquarelle, gouache, gravure, estampe, photographies...) peuvent être exposées au Salon et publiées sur le Site Internet du Salon. **Pour les gravures et estampes, seuls les tirages d'art signés et numérotés sont acceptés, ce qui exclut les reproductions d'imprimerie Offset ou numériques.** Il est strictement interdit de présenter des copies d'œuvres d'artistes vivants ou décédés, des œuvres anonymes, des reproductions d'œuvres originales ou en fac-similé de gravure, des œuvres manifestement inspirées d'une photographie à moins que l'Exposant puisse produire une autorisation écrite du photographe ou de ses ayants droits, des œuvres ayant un caractère de manifeste, d'injure ou d'obscénité, de publicité commerciale. S'il est prouvé qu'une œuvre exposée au Salon ou publiée sur le Site Internet du Salon contrevient à ces dispositions, l'Organisateur pourra demander que l'œuvre incriminée soit immédiatement retirée et l'Exposant encourra le

risque d'être exclu du Salon et sa galerie sur le site Internet du Salon pourra être suspendue, sans qu'il puisse prétendre à aucun remboursement de sa participation et sans préjudice des poursuites qui pourront être engagées contre lui par l'Organisateur du Salon et/ou l'artiste plagié. Les Exposants ne retireront aucune œuvre exposée avant la fin de la manifestation sans l'accord de l'Organisateur, ou alors devront remplacer toute œuvre retirée par une autre de mêmes dimensions afin de préserver l'harmonie de l'exposition. Les Exposants doivent informer le public sur les qualités, les prix et les conditions de vente de leurs œuvres, de manière complète, objective et conforme à la réglementation. L'Organisateur ne pourra, à aucun moment, être tenu responsable des conflits qui pourraient survenir à ce sujet. ► **Remise accordée aux Mécènes du Salon** Les Exposants acceptent de consentir une remise de 10% aux « Bienfaiteurs » et de 15% aux « Mécènes » du Salon, sur le prix de vente de leurs œuvres, sur simple présentation de leur carte nominative établie par l'Organisateur. ► **Annulation** Toute candidature acceptée par l'Organisateur après décision du Comité de Sélection est ferme et définitive. Aucun remboursement ne peut être réclamé par les Exposants si ces derniers décident de ne plus participer au Salon, pour quelque cause que ce soit. L'Organisateur conservera l'intégralité du ou des acomptes déjà versé/s même en cas de relocation de l'emplacement et l'Artiste restera redevable du solde de sa participation. S'il devenait impossible de disposer des lieux, dans le cas également où le feu, la guerre ou une calamité publique, grèves ou tout autre cas de force majeure, interdiction des pouvoirs publics ou du propriétaire des lieux du Salon ou toute autre cause rendrait impossible de maintenir la manifestation, l'Organisateur pourra soit annuler, soit reporter le Salon dans d'autres lieux et/ou à d'autres dates. En cas de report de dates et/ou changement de lieux, l'Organisateur informera les Exposants par écrit. En cas d'annulation définitive pour les raisons évoquées ci-dessus, les Exposants ne pourront prétendre à aucune indemnité et renoncent de convention expresse à exercer un recours à quelque titre et pour quelque cause que ce soit contre l'Organisateur. Cependant, en cas d'annulation définitive du Salon, les sommes disponibles après le paiement de toutes les dépenses engagées par l'Organisateur et après déduction d'un montant forfaitaire HT de 25% calculé sur le montant de la participation des Exposants afin de couvrir les frais de gestion de l'Organisateur seront réparties entre les Exposants au prorata des sommes versées par chacun d'entre eux. ► **Assurances** L'Organisateur du Salon est assuré pour sa responsabilité civile professionnelle. Les Exposants ont l'obligation d'être assurés pour leur responsabilité civile professionnelle et devront adresser à l'Organisateur une attestation de cette assurance à réception de l'acceptation de leur candidature pour la participation au Salon. L'Organisateur décline toute responsabilité quant aux vols, pertes et dommages quelconques pouvant survenir aux œuvres, objets et matériels d'exposition pour quelque cause que ce soit, au cours de leur manutention, pendant la manifestation, l'installation ou le démontage, y compris en dehors de l'ouverture du Salon au public. Le préjudice résultant des vols et détérioration des œuvres des Exposants ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une demande d'indemnisation. Les Exposants doivent contracter une

assurance personnelle contre tous ces risques en plus de leur assurance responsabilité civile professionnelle, couvrant la période du Salon (installation et démontage compris). Aucune réclamation ne sera admise. La signature du dossier de demande d'inscription et du présent document, exclut tout recours contre l'Organisateur, les autres Exposants, le propriétaire de l'espace d'exposition, ainsi que contre les préposés, salariés et sous-traitants des précités. ► **Publicité – Communication – Droit de reproduction** Les Exposants autorisent expressément l'Organisateur à réaliser des photographies et/ou des films qui les représentent ainsi que leurs œuvres exposées au Salon, à utiliser librement ces images ainsi que celles des œuvres publiées sur le site Internet du Salon ou exposées au Salon, dans le cadre de sa communication et de la promotion du Salon, en France et à l'étranger, sans limitation de durée et ce, sur tous supports, notamment le site Internet du Salon, ainsi que tout document publicitaires et dans les médias. Les Exposants renoncent à réclamer tout droit de reproduction pour les œuvres figurant sur les différents supports cités ci-dessus ou via un média qui fait la promotion du Salon et des Exposants. L'Organisateur à seul le droit d'éditer ou de faire éditer et diffuser un Catalogue et l’Affiche du Salon. ► **Etat des lieux** Les lieux doivent être rendus par les Exposants dans l'état où ils les ont trouvés lors de leur entrée en jouissance. Ils sont responsables des dommages qui seraient causés par leurs

installations aux planchers, cloisons, vitrines, etc. Ils devront supporter les dépenses occasionnées par les travaux de réfection s'il y a lieu. ► **Divers** La signature du dossier de candidature et de participation, dont le « Règlement du Salon – Conditions Générales de candidature et de participation » fait partie intégrante, constitue un engagement ferme. Le « Règlement du Salon – Conditions Générales de candidature et de participation » a valeur de contrat. Il sera complété par les informations techniques qui seront communiquées aux Exposants avant la manifestation. L'Organisateur ne peut être tenu responsable des résultats de la manifestation, ni des troubles de jouissance et préjudices commerciaux subis par les Exposants. L'agenda de la manifestation pourra être modifiée par l'Organisateur sans préavis selon les circonstances. Il appartiendra à chaque Exposant d'accomplir les formalités que requiert sa participation à la manifestation, notamment en regard de la réglementation du travail, en matière douanière et en matière d'hygiène. ► **Réclamations** Les réclamations des Exposants doivent être soumises à l'Organisateur, aux fins d'un règlement à l'amiable, par lettre recommandée avec avis de réception dans les 15 jours suivant la clôture de la manifestation. Passé ce délai, les réclamations ne seront plus recevables. ► **Droit applicable** Le présent document est régi par le droit français. Le Tribunal compétent est le Tribunal de Commerce de Paris.

Je soussigné(e) avoir pris connaissance et accepter sans réserve les dispositions ci-dessus.

Nom & Prénom _____

A _____

Le _____

Signature et votre cachet précédés de la mention «lu et approuvé»
(Merci de parapher les pages 14 et 15 et signer cette page).

ANIMAL ART PARIS

INSTALLATION et DEMONTAGE

INSTALLATION

Mercredi 16 novembre à partir de 9h et avant 17H.

Prévoir un escabeau, un **diabie ou un chariot** pour transporter vos œuvres de votre voiture à votre stand, du matériel d'accrochage et d'installation ; pour les tableaux vous pouvez planter des clous sur la face supérieure des cloisons (5,5 cm de largeur) afin d'accrocher des fils nylon ou acier avec des crochets ou des chainettes, ou des crochets X plantés directement dans la cloison si les tableaux ne sont pas lourds. Et pour les sculptures, vous pouvez apporter vos socles ou sellettes sous réserve de leur traitement anti-feu (contrôle par la Commission de sécurité).

DEMONTAGE

Dimanche 20 novembre à partir de 19h et jusqu'à 21h.

ASSURANCE

(Rappel du RÈGLEMENT DU SALON)

L'Organisateur du Salon est assuré en responsabilité civile. En revanche il n'est en aucun cas responsable des vols, bris ou détérioration des œuvres exposées pendant toute la durée du Salon, y compris le montage et le démontage.

- ⇒ Vous devez avoir souscrit une assurance responsabilité civile PROFESSIONNELLE en tant qu'Exposant.
- ⇒ Les dommages et vols pendant le Salon ne sont pas couverts par l'Organisateur. Nous vous recommandons de vous assurer pour les risques de vol, bris ou détérioration de vos œuvres pendant la durée du Salon, y compris le montage et le démontage. Il est très important de déclarer avec exactitude à votre assureur la valeur totale des œuvres exposées, avant le salon.